

#### Géographie thématique

##### - La nature, objet géographique

Symptomatique d'une période de doute ou de remise en question d'un modèle de société, l'imprégnation du terme de nature dans les discours, les pratiques, les idées, les projets politiques et les constructions sociales est telle que cette nouvelle question de géographie thématique apparaissait comme une nécessité, voire comme une urgence. En effet, l'essentialisation de nos modes de vie et de l'action publique au regard de leur capacité à prendre en compte les enjeux écologiques, telle qu'elle est à l'œuvre aujourd'hui, invite plus que jamais à repenser ce que recouvre la nature dans le cadre d'une approche résolument critique. Ce travail de dé/re-construction s'avère d'autant plus indispensable que les programmes de géographie du secondaire abordent le thème de façon récurrente, que ce soit de manière centrale, comme en classe de cinquième ou de seconde où les thèmes du développement durable, de l'adaptation au changement global et de l'épuisement des ressources constituent des questions de fond, ou de manière plus implicite dans les autres niveaux, à travers l'étude des formes de l'habiter (classe de sixième) ou de l'aménagement des milieux et du territoire français (classe de première) par exemple.

Très clairement, l'ambition de cette question n'est pas d'engager les candidats à faire une étude descriptive des grandes régions naturelles, ni à connaître par le menu le fonctionnement des différents écosystèmes et des processus biophysiques régissant l'évolution du globe, ni même à dresser un inventaire exhaustif des ressources ou des risques naturels. Il s'agit plutôt de les inciter à mener une réflexion sur ce que représente la nature pour les géographes, sur la manière dont ces derniers l'appréhendent et la mobilisent dans leur entreprise de compréhension des territoires et des sociétés et sur l'évolution de sa place au sein de la discipline. Porter un regard géographique sur cet objet complexe qu'est la nature, c'est donc sans doute moins la connaître et l'étudier pour elle-même que questionner la façon dont elle est pensée et vécue selon les individus, les sociétés et les époques, envisager ses modes d'utilisation et courants de pensée afférents, étudier les leviers de protection et de gestion mis en œuvre en sa faveur, ou analyser l'instrumentalisation politique qui en est faite.

Cette question amènera ainsi les candidats à explorer un certain nombre de pistes de réflexion interrogeant de manière critique les différents rapports de l'homme à la nature et la manière dont celle-ci participe aujourd'hui d'une nouvelle forme de production des territoires et des sociétés.

Le premier élément de complexité de la question qu'il s'agira de saisir réside dans la difficulté qu'il y a à circonscrire une notion aussi large que la nature, terme polysémique et catégorie de pensée de plus en plus hybride, la nature pouvant être considérée tout à la fois comme un écosystème, une ressource, un capital, une représentation, une émotion, un objet philosophique, etc. Proche mais néanmoins distincte de l'environnement – terme omniprésent aujourd'hui dans les sphères scientifiques et institutionnelles –, la nature renvoie tout autant à des caractéristiques objectives de la biosphère, à ce qui serait inné et spontané, qu'à des perceptions individuelles, mêlant approches positivistes et phénoménologiques. Exceptionnelle ou ordinaire, vierge ou anthropisée, localisée dans des grands espaces ou des interstices, dans des villes ou des champs, la nature est un objet protéiforme et mouvant dans le temps et dans l'espace qu'il convient dès lors d'appréhender dans toute son étendue.

L'objectivation de la nature, qui a été essentielle pour construire la connaissance des milieux naturels et de leur fonctionnement, du naturalisme jusqu'au darwinisme et à l'écologie dynamique contemporaine, sera à considérer avec attention par les candidats dans le cadre d'une approche épistémologique large. Il s'agira notamment de saisir comment elle fut diversement mobilisée dans la compréhension des faits spatiaux, de l'approche déterministe et possibiliste au constructivisme. Longtemps objet de la seule géographie physique et à l'origine d'une distinction ontologique avec une géographie humaine centrée quant à elle sur la dimension culturelle et sociale des sociétés (opposition nature/culture), la nature a vu sa place considérablement évoluer au sein de la géographie au point de se positionner désormais davantage à l'interface de ces deux champs, nourrissant une géographie environnementale et systémique en pleine recomposition, avec l'émergence des nouveaux concepts scientifiques de co-évolution, d'anthroposystèmes et d'anthropocène. Cette évolution épistémologique majeure reflète en réalité la remise en cause « d'une

nature à l'état de nature », interrogeant l'existence même de stades de végétation climacique ou d'une *wilderness* largement idéalisée.

Les hommes entretiennent ainsi une relation à la nature complexe et ambivalente, celle-ci étant à la fois source de risques et potentiel de ressources à exploiter. L'exposition aux aléas hydroclimatiques, géomorphologiques ou géodynamiques ne dépend pas d'une nature par essence contraignante mais des hommes eux-mêmes, de leurs connaissances et de leurs perceptions. Parallèlement, les sociétés y ont vu la promesse de ressources et ont de fait noué avec elle une relation utilitaire, faite de convoitises, de gestion raisonnée ou de surexploitation. Une lecture géopolitique comparative des modes d'accès aux ressources naturelles et de la réglementation du foncier pourra être envisagée en ce qu'elle permet de mesurer les impacts respectifs de la privatisation, de l'étatisation ou de la gestion communautaire des ressources. A géométrie variable selon les époques et les cultures, cette relation sera à analyser finement car elle conduit aujourd'hui à poser la question de la finitude de certaines ressources épuisables et non renouvelables et de la durabilité/soutenabilité des modèles de développement.

Par voie de conséquence, cette dégradation des écosystèmes a conduit quasi invariablement, dans les sociétés occidentales du moins, à une prise de conscience globale et une nécessité politique de protection de la nature, incarnées en particulier par les Sommets de la Terre, Conférences des Parties sur les changements climatiques, etc. Le foisonnement des statuts réglementaires de la protection doit être interrogé, l'ensemble des dispositifs existants révélant l'évolution des paradigmes de la protection et, derrière eux, la variété des éthiques de l'environnement. Entre des approches anthropocentrées (nature utilisée « pour l'homme » : utilitarisme, ressourcisme), biocentrées (nature protégée « sans l'homme » : préservationnisme) ou écocentrées (nature protégée « avec l'homme » : conservationnisme), le degré de dissociation varie entre la nature et la société, et peut mener, à l'extrême, à des postures militantes violentes (écoterrorisme). Pour autant, le questionnement si prégnant autour des pressions anthropiques exercées sur la nature implique en effet que cette dernière puisse être quantifiée au travers de mesures et de données qui permettent d'en saisir l'évolution. Or, comment établir ce qui relèverait d'une forme de « diagnostic de la nature » lorsqu'on ne connaît pas d'état zéro, ni l'ensemble des espèces et écosystèmes du globe, et lorsque, de surcroît, l'évolution des rapports des hommes et de la nature s'inscrit dans une histoire extraordinairement complexe, reposant sur des causalités multiples ? De ce constat naît un grand nombre de controverses autour de la pertinence du (néo)malthusianisme, de l'éventualité d'un « effondrement » de nos sociétés lié aux dommages écologiques, du changement climatique, etc.

Ces tensions politiques et sociales autour de la nature reposent, il est vrai, sur un ensemble de représentations évolutives et contradictoires, à forte charge émotionnelle, s'inscrivant dans une série graduée de couples dialectiques (nature anthropisée/non-anthropisée ; sauvage/domestique ; nuisible/utile ; pure/corrompue) qui imprègnent, depuis la période romantique, les représentations de la nature qu'il s'agira d'apprécier. Ainsi, les usages comme les non-usages de la nature doivent être questionnés au filtre de ces représentations : pourquoi protéger, pour qui et par qui ? Les questions philosophiques sur la valeur intrinsèque de la nature, sur la forme de rédemption morale que représente sa protection ou sur la notion de dette écologique ne peuvent être contournées. A quel titre imposer, dès lors, ce dualisme occidental face aux autres ontologies que l'on observe notamment chez les peuples premiers (par exemple : animisme, totémisme, analogisme) ? Quelle est la légitimité des contraintes réglementaires face aux enjeux de justice spatiale et environnementale ?

De même, si une relation plus symbiotique semble aujourd'hui émerger dans les sociétés occidentales où les hommes aspirent à pratiquer et vivre une nature idéalisée, ou réinventée, quelle est la part d'idéalisation du naturel, voire de retour compulsif à la mère-nature ? La renaissance rurale, voire la greentrification, alimentées par la revalorisation du cadre naturel et les migrations d'agrément ; l'écotourisme, régional comme international (par exemple le *birdwatching* ou le *whalewatching*) ; le retour à la « nature ordinaire » dans la ville, tout comme les pratiques de sports de pleine nature ou de l'extrême (*outdoor* voire *wild-door*), interrogent ce poids des représentations de la nature dans la manière d'habiter le monde, dans les pratiques comme dans les formes de son aménagement.

Dans ce contexte, la nature devient un enjeu socio-économique pour les territoires. La mise en scène paysagère de la nature aboutit en effet à des formes de patrimonialisation que l'on retrouve à travers la création de parcs naturels ou la protection de géomorphosites aujourd'hui mis en valeur dans le cadre de pratiques touristiques spécifiques. La nature esthétisée, voire artialisée, joue également un rôle dans la production des territoires, lorsqu'elle est reconstruite par les architectes paysagistes via des murs végétaux, des jardins suspendus en cœur de ville, et théorisée comme espace d'innovation voire contre-espace alternatif ou lieu d'échange (jardins partagés). Objet de marketing urbain, elle peut aussi devenir un « capital » convoité et disputé dans les conflits locaux et donner lieu à des contentieux juridiques entre les différents porteurs d'enjeux selon les usages et les représentations qu'ils en ont (agriculteurs de la filière biologique vs productivistes, « greentrifieurs » vs population en place, etc.).

La gouvernance mondiale, enfin, a également intégré les enjeux de nature à travers des réseaux institutionnels (Etats, partis politiques, organisations intergouvernementales ou onusiennes tels le PNUE ou le FEM), et les coordinations civiles de rang international (grandes ONG environnementales telles l'UICN ou le WWF, médias, groupes d'experts scientifiques) que les candidats devront connaître. La multitude des acteurs interagissant à toutes les échelles, du local au global, produit des tensions et rapports de force qu'il s'agira de décrypter dans le cadre d'une approche géopolitique fine. Parallèlement, la concentration croissante de l'expertise écologique et des programmes environnementaux aux mains d'un petit nombre d'acteurs doit ici être questionnée, tout comme la marchandisation potentielle de la nature à travers le marché carbone, les crédits de biodiversité ou les programmes de paiement pour services écosystémiques.

Sur l'ensemble de ces questionnements, il s'agira en tout cas de récuser avec vigueur tout propos misérabiliste ou militant sur les déprédations environnementales contemporaines : le registre émotionnel, pas plus que les jugements de valeur, n'ont leur place dans l'analyse qui doit avant tout reposer sur une démarche géographique scientifique rigoureuse.

#### - Les espaces du tourisme et des loisirs

Le tourisme est un phénomène économique, social, politique et spatial dont l'ampleur est de plus en plus considérable. Le milliard de touristes internationaux a été dépassé en 2012, selon l'Organisation mondiale du tourisme, auxquels s'ajoutent plusieurs milliards de touristes domestiques. Depuis les années 1990, les apports théoriques et empiriques de la géographie et d'autres disciplines des sciences sociales (histoire, sociologie, anthropologie, etc.) sur cette question ont été abondants et ont largement renouvelé l'objet. Cette fertilité scientifique nourrit les programmes de l'enseignement scolaire. Proposer aux futurs enseignants de s'interroger sur les spatialités des pratiques touristiques et récréatives permet ainsi de les confronter à un objet d'étude et d'enseignement majeur tout autant qu'aux renouvellements épistémologiques de la discipline.

Le tourisme s'entend comme un agencement complexe de pratiques mobiles : planification du séjour, déplacement pour accéder au lieu d'hébergement, déplacements internes au temps du séjour... Il entretient une relation de dépendance réciproque avec les transports, par le mouvement physique nécessaire qu'il implique, et il questionne la signification de la mobilité, successivement présentée comme une aventure, un ennui, une éducation et enfin une liberté. La notion même de « destination » est à questionner non comme une évidence, mais comme un construit par le fait de la pratique ; elle se trouve prise dans une tension entre un lieu ou une aire définis *a priori* et son actualisation par la somme des expériences acquises le temps du séjour.

L'élargissement de la question aux loisirs permet, d'abord, d'interroger la limite avec le tourisme, de moins en moins nette compte tenu du fractionnement des séjours touristiques, de l'accroissement des mobilités de courte durée ou encore de l'infusion des pratiques touristiques dans la vie quotidienne. Il conduit à s'intéresser à la « civilisation du loisir » qui caractérise nos sociétés. La métropolisation tend à brouiller la limite entre espaces touristiques et espaces de loisirs à travers la relation au quotidien et au hors-quotidien. Elle interroge plus largement les espaces des pratiques, pour beaucoup toujours plus démocratisées. Pour

autant, cette démocratisation génère de nouvelles formes de distance qui s'expriment par l'espace. Les équipements sportifs, culturels ou ludiques qui transforment en profondeur les espaces urbains, périurbains et ruraux sont devenus des enjeux forts d'aménagement local. Mais les modalités de la pratique de certaines activités, comme le golf par exemple, peuvent recomposer des mises à distance relevant de la production d'entre-soi. La cohabitation des usages et des pratiques est ainsi un enjeu majeur de la gestion des espaces publics. Les plages en sont de beaux exemples : là s'organisent la cohabitation et des rencontres entre pratiquants de loisirs et touristes généralement venus de plus loin. Tout cela pose la question du rapport à l'autre et/ou à l'ailleurs.

Le tourisme et les loisirs reposent sur une forme de maîtrise de la mobilité et des processus d'aménagement. Les spatialités de ces pratiques interrogent de ce fait les rythmes sociaux. La question conduit ainsi à une prise en compte des temporalités en géographie – notamment la saisonnalité – ne serait-ce qu'à travers la mise en question de la notion d'« événement ». Cela s'entend jusque dans les choix d'aménagement : la multifonctionnalité devient une donnée fondamentale, jusque dans la réalisation de parcs à thème ou encore d'installations olympiques. Le tourisme et les loisirs peuvent alors être appréhendés sous des angles géographiques très différents : approches économiques, sociales, critiques, etc. Il est donc nécessaire de faire dialoguer des géographies plurielles et diverses autour de cet objet. Les approches traditionnelles de la géographie économique, de la géographie du développement, de l'aménagement et de l'environnement ont été menées selon une perspective « d'en haut », largement consacrée aux retombées ou aux impacts du tourisme et des loisirs, avec une dimension de quantification importante. Les approches plus récentes de la géographie culturelle et de la géographie sociale se sont davantage intéressées aux touristes comme acteurs, marqués par une intentionnalité aussi bien qu'une diversité de profils et de projets, en relation avec des représentations et perceptions de l'espace multiples. Cette question permet ainsi d'acter et de faire fructifier l'investissement récent de la géographie française à l'égard de l'individu, y compris dans ses dimensions de corps et de genre ou de nouvelles technologies. La question de l'habiter a ici toute sa place, dans la mesure où les loisirs et le tourisme permettent aux individus de se construire une expérience de l'espace et de la confrontation à l'ailleurs. Cette question touche à celle des résidents secondaires et, pour certains, à la multirésidentialité (Britanniques en Europe du sud, Français au Maroc, etc.) ou encore à de nouveaux modes de pratiques et de consommation touristiques, « équitables » ou « éthiques ». D'où l'intérêt d'une perspective de géographie politique, avec les choix des acteurs étatiques et locaux, ou l'impact des conflits et des menaces géopolitiques en termes de risques pour les activités de tourisme et de loisirs. Il conviendra de ce fait de considérer toutes les formes de matérialités sur lesquelles reposent cet ensemble de pratiques individuelles et collectives. Certaines pratiques de loisirs (sports de nature, promenade, cueillette, chasse et pêche, etc.) obligent désormais à repenser les modalités de partage des espaces ruraux et « naturels », entre multifonctionnalité et conflits d'usage potentiels.

On insistera sur la dimension territoriale de la question avec la kyrielle de lieux créés ou transformés par le tourisme (sites, enclaves et stations touristiques, villes ou villages « touristifiés », régions touristiques...). L'analyse des grands espaces touristiques mondiaux, tels les littoraux méditerranéens, les métropoles de niveau mondial ou les îles tropicales, fait partie intégrante de la question. Il en va de même de la diffusion des loisirs et du tourisme à l'échelle planétaire depuis leur création, mobilisant ainsi une démarche géohistorique. On pourra constater l'importance du rôle du tourisme dans la diffusion de certains sports et la relation étroite entretenue entre certains lieux touristiques et de grandes compétitions très médiatisées qui en font leur promotion. Les trajectoires de diffusion des pratiques permettront d'interroger les éventuelles expressions de l'affirmation de modèles dominants, eux-mêmes critiqués, et la façon dont ces modèles se diffusent ou se transforment à l'échelle du monde par la production de l'espace.

Les dynamiques de construction des territoires en lien avec les pratiques et équipements de tourisme et de loisirs, ainsi que leur participation aux divers processus de la globalisation (tant économiques que culturels et autres), s'organisent à toutes les échelles. L'échelle nationale conserve son intérêt dans la mesure où la compétition mondiale des destinations – pour attirer les touristes internationaux, les grands événements et équipements de loisirs – mobilise les acteurs étatiques. Une partie de l'offre touristique est d'ailleurs très liée aux différents aspects des patrimoines nationaux (culinaire, architectural, historique, etc.). Les hauts lieux du tourisme et des loisirs apparaissent aussi fréquemment comme dépassant l'opposition entre lieu global et

lieu local par la diversité des origines géographiques des personnes qui s'y retrouvent. La question de la fabrique des lieux est évidemment centrale. La concurrence en termes d'attractivité touristique conduit les territoires à construire leur singularité, à s'inventer. La relation tourisme-patrimoine-patrimonialisation est en cela importante, au même titre que les stratégies de communication, de même que l'émergence de nouveaux objets de consommation ou de fréquentation touristique (tourismes industriel, mémoriel, etc.). Toutefois, si tous les lieux du monde sont susceptibles d'être concernés par des pratiques de tourisme ou de loisirs, tous ne le sont pas effectivement. Il conviendra donc de considérer le processus de mise en tourisme comme sélectif et d'interroger les ressorts de cette sélection.

Par ses rapports à l'actualité, à la demande sociale et aux tendances du monde contemporain, il s'agit d'une question susceptible d'intéresser des étudiants d'histoire et de géographie qui se destinent aux métiers de l'enseignement. La thématique « tourisme et loisirs » permet de prolonger la mise en lien des questions de concours et des programmes du secondaire. La question proposée permet d'interroger de façon géographique les enjeux d'aménagement dans divers environnements (littoral, montagnard, rural, urbain). Au-delà de la contribution évidente à la réflexion sur l'enseignement de l'habiter tout au long du collège, le tourisme est un point essentiel pour traiter en seconde la question des « littoraux, espaces convoités » ; il en va de même en classe de première quant aux approches des territoires du quotidien ou des dynamiques des espaces productifs ; enfin, en terminale, le tourisme est l'un des phénomènes illustrant les dynamiques de la mondialisation.

La question « tourisme et loisirs » offre ainsi l'opportunité d'allier sensibilisation aux renouvellements contemporains de la recherche en géographie, apport de la production scientifique à l'enseignement et préparation à l'exercice du métier.

### **Géographie des territoires**

#### **- L'Asie du Sud-Est (question nouvelle)**

L'Asie occidentale et l'Afrique septentrionale constituèrent la question de géographie des territoires en 1996 et 1997. La Chine et sa diaspora furent au programme en 2000 et 2001, de même que l'Union indienne en 2016 et 2017. Depuis, l'Asie n'avait plus été à l'honneur dans les concours. Le jury propose de se concentrer plus particulièrement sur l'Asie du Sud-Est, partant du constat qu'en une vingtaine d'années, cette région a connu des bouleversements conséquents. Une nouvelle génération de chercheur.e.s francophones a également investi ces terrains, dont certains se sont ouverts à nouveau récemment, permettant non seulement d'actualiser les connaissances sur ces espaces, mais aussi de renouveler les concepts permettant de les penser.

#### **Entre unité et diversité, penser une Asie du Sud-Est plurielle**

Cette région « d'entre Inde et Chine » (Michel Bruneau, 2006) doit son nom à un regard extérieur : celui porté à l'époque coloniale par les puissances européennes, afin de désigner cet ensemble situé au Sud de la Chine et à l'Est de l'Inde, les deux pays suscitant le plus leurs appétits. Cet espace d'entre-deux fut historiquement considéré en creux, tel un « angle de l'Asie » (Elisée Reclus, 1884), avant que sa position de carrefour soit mise en valeur par le courant de l'histoire globale (travaux de Denys Lombard sur le carrefour javanais, 1990). En effet, les circulations de personnes, de capitaux, d'objets et d'idées constituent un vecteur ancien et toujours actif d'unification de la zone. En conséquence, l'étude de cette zone ne peut se réduire à des monographies d'Etats juxtaposées les unes aux autres. Il est nécessaire d'interroger de manière critique ce découpage, les dynamiques et points communs inhérents à la cohésion régionale de cet ensemble, ainsi que les circulations et les réseaux, notamment maritimes, qui le structurent.

En effet, la diversité est grande dans cette aire régionale regroupant des Etats archipélagiques (Indonésie, Malaisie, Philippines), et d'autres situés sur le continent (Birmanie, Thaïlande, Laos, Cambodge et Vietnam). De riches micro-Etats - Singapour et Brunei - complètent cet ensemble aux côtés de pays

toujours classés dans la catégorie des PMA par l'ONU : Laos, Birmanie et Cambodge ; tandis que des pays en situation intermédiaire ont connu récemment des croissances économiques aussi spectaculaires que les inégalités qu'elles génèrent.

Les écarts démographiques sont également importants, allant de 1 à 16 entre le Cambodge décimé par les Khmers rouges et l'Indonésie, premier pays musulman du monde. La géographie culturelle a mis en valeur la grande diversité ethnique, linguistique et religieuse qui caractérise les populations du Sud-Est asiatique, dont la richesse des toponymes témoigne. Si certaines communautés ont essaimé dans toute la zone, telles les diasporas indiennes et chinoises, d'autres voient leur existence menacée. A ce titre, l'Asie du Sud-Est constitue un excellent laboratoire pour penser les rapports de pouvoirs inter-ethniques et, sans le restreindre nécessairement à ce champ, la notion même de « minorité ». La relégation spatiale dans les confins frontaliers montagneux dont elles ont historiquement été victimes (conduisant souvent à leur sédentarisation forcée), leur marginalisation politique et économique, tout autant que les tentatives d'intégration au grand récit national dont elles font l'objet, s'incarnent en des lieux de prédilection pour les géographes : zones frontalières, hauts lieux de la nation, musées, folklore touristique, etc. La géographie des déplacements forcés renseigne sur leur vulnérabilité, comme en témoigne encore récemment l'exode massif des Rohingyas de Birmanie en 2017.

Pour autant, cette hétérogénéité ne doit pas masquer le caractère opératoire de cette catégorie exogène. Cette Asie du Sud-Est montagneuse, maritime et tropicale, partiellement volcanique, correspond à une plate-forme péninsulaire et archipélagique entre deux océans, affectée par la mousson. L'ensemble de ces caractéristiques explique les richesses écosystémiques de ses forêts, et le fait que l'eau soit partout : fortes précipitations et risques associés, fleuves et deltas, mers, îles et détroits - pénalisant d'autant plus le seul pays enclavé de la zone, le Laos. Dans cette Asie chaude et humide se sont développés des systèmes agraires à la fois causes et conséquences des fortes densités, au centre desquels se trouve la riziculture. C'est à partir d'elle que Pierre Gourou, initiateur de la géographie tropicale française, a pensé le concept de civilisation du végétal (1940), à la suite de sa thèse sur le delta du fleuve rouge.

En outre, l'effectivité de la catégorie sert des tentatives contemporaines d'intégration régionale, aujourd'hui affectées par la rivalité entre la Chine et les Etats-Unis : ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations*), dont la devise est *One vision, one identity, one community*, mais aussi APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*), et des forums non gouvernementaux comme le CSCAP (*Council for Security Cooperation in the Asia Pacific*) pour certains pays. De plus, la zone est structurée par des triangles de croissance (Goh Chok Tong, 1989), désignant d'abord des espaces transfrontaliers très dynamiques (SIJORI – *Singapour-Johor-Riau*), puis un modèle de développement théorisé par la banque asiatique de développement (BAD) amenant une complexification croissante des réseaux de coopération, et débouchant à la fin des années 1990 sur un nouvel outil d'aménagement : les corridors économiques, structurant d'une part la région du grand Mékong et d'autre part la Malaisie et l'Indonésie. La question de l'organisation, ainsi que de la mise en valeur et en réseau de cet ensemble régional à différentes échelles sont donc également à prendre en considération.

Dans cette Asie du Sud-Est plurielle, le rôle des Etats, souvent très anciens, dans l'unification et la stabilisation des territoires constitue un objet d'étude privilégié en géopolitique. Aujourd'hui encore, les enjeux frontaliers, terrestres et maritimes, peuvent être sensibles. Dans un contexte contemporain d'intense construction nationale, heurtée par la colonisation et la guerre froide, la projection actuelle en mer des Etats du Sud-Est asiatique est source de tensions comme de coopérations, dans l'ombre portée de la Chine : conflits autour des Spratleys et des Paracels, stratégie chinoise du « collier de perles », piraterie dans le détroit de Malacca poussant aux initiatives inter-régionales, etc. C'est aussi une géographie de la violence et de la colère qui se dessine, comme le montrent, en Indonésie, la sécession du Timor oriental en 1999 et l'obtention par la province d'Aceh d'un statut spécial.

#### **Dynamisme économique et autoritarisme politique : l'Asie du Sud-Est dans la mondialisation**

L'Asie du Sud-Est constitue un laboratoire d'observation pour repenser la notion de « pays émergents » dans la mondialisation, incarnés dans des Etats à la fois politiquement autoritaires et économiquement libéraux, brouillant la frontière entre secteur privé et public. L'interventionnisme étatique

est constitutif de la réussite de leur modèle économique en contexte mondialisé. Adopté à partir des années 1980 par les cinq « tigres » de la zone – Thaïlande, Malaisie, Philippines, Indonésie et Vietnam –, il s'inscrit dans la lignée du « modèle en vol d'oies sauvages » initié par le Japon (Akamatsu, 1937) suivi dans un premier temps par les quatre « dragons ». La reproductibilité du modèle serait assurée par le partage en commun de « valeurs asiatiques » prônées historiquement par Lee Kuan Yew à Singapour. Le modèle de croissance adopté repose sur le choix d'une économie exportatrice, en partie héritière de l'époque coloniale (plantations de cultures spéculatives comme l'hévéa, le café ou encore l'huile de palme). Du riz à la puce électronique, cette stratégie économique reste aujourd'hui fondamentalement pilotée par des Etats forts, qui imposent des réformes agraires et dirigent l'industrialisation par une remontée des filières soutenue par une scolarisation massive des jeunes. Les conséquences de cette extraversion économique se lisent clairement dans l'espace : littoralisation de l'économie polarisée par des ports, zones franches, construction de parcs industriels et d'aéroports en périphérie des villes, apparition de paradis fiscaux, etc. La production de richesses induites a conduit à la constitution de vastes marchés de consommation domestique, que la géographie du commerce, du tourisme et des loisirs renseignent habilement.

Toutefois, alors que la plupart de ces pays avait fait des progrès significatifs vers la démocratie à partir des années 1980, un autoritarisme durable s'y installe aujourd'hui, illustrant le fait que les concepts occidentaux de « classes moyennes » et de « sociétés civiles » ne s'appliquent pas si facilement en contexte sud-est asiatique. Depuis la fragilisation des économies nord-américaine et européenne à la fin des années 2000, la Chine a renforcé son influence sur la zone, et entériné un contrôle social rigoureux, garantissant prospérité et stabilité aux populations au prix d'un autoritarisme renforcé. Le désenchantement depuis l'accès au pouvoir d'Aung San Suu Kyi en Birmanie, la régression des libertés en contexte post-dictatorial aux Philippines, les coups d'Etat militaires en Thaïlande et le musèlement de toute voix contestataire au Vietnam confirment cet état de fait, auquel seules la Malaisie et l'Indonésie semblent pour le moment échapper, même si l'ombre du terrorisme plane sur cette dernière. L'enjeu est ainsi d'analyser les conséquences à toutes les échelles, des relations internationales affectant la zone aux espaces du quotidien, où le contrôle s'exerce dans les usines, les quartiers d'habitation, les trottoirs (où existe un commerce de rue informel souvent actif) et jusqu'aux espaces numériques avec la surveillance d'internet. Conséquemment, le Sud-Est asiatique fournit une excellente opportunité pour mobiliser et interroger le concept d'« espace public ».

La croissance économique globale de la zone s'accompagne d'une croissance urbaine polarisée par les métropoles, et affectant également les petites et moyennes villes. Cette dynamique a des conséquences non seulement sur la morphologie (verticalisation urbaine, privatisation accrue des espaces résidentiels, portées par des investisseurs régionaux invitant à penser la circulation de capitaux et de modèles urbains), mais aussi sur les rapports entre villes et campagnes, ces dernières pouvant supporter des densités parmi les plus fortes du monde comme l'illustre l'exemple de Java. Ces productions de la ville, du reste très contrastées d'un pays à l'autre, rendent d'autant plus cruciale la question des mobilités et des transports. Ces questions peuvent être abordées selon différents angles complémentaires, de l'étude des flux et des réseaux, aux politiques d'aménagement du territoire, en passant par les pratiques citoyennes de toute les classes sociales pour se loger, se nourrir, se déplacer, travailler, négocier leur sécurité, et ainsi faire valoir leurs droits dans un contexte exacerbé de tensions foncières, les expropriations et les déguerpissements forcés accompagnant la spéculation immobilière.

Les limites sociales et environnementales de cette croissance sont également à interroger. La question énergétique est devenue particulièrement stratégique pour alimenter cette croissance : construction de barrages, contrôle des routes maritimes dans l'approvisionnement en hydrocarbures, déforestation, développement des énergies renouvelables, inégalités et discriminations qui régissent l'accès aux énergies élémentaires que sont l'eau et l'électricité, constituent autant de sujets d'actualité à investir sans clichés. En effet, ces pays ne peuvent plus être désignés comme en voie de développement, ou pire du tiers-monde, structurellement en retard sur ces questions : si la géographie sociale, de l'environnement, de la santé et des risques sont autant de champs à investir pour prendre la mesure réelle des menaces, il convient aussi de relever les engagements politiques pris et les innovations à l'œuvre, de l'échelle internationale (rappelons que tous les pays de la zone ont ratifié le protocole de Kyoto en 2002 et l'accord de Paris sur le climat en 2015) aux initiatives locales (il est par exemple possible de payer son bus comme sa facture d'électricité avec ses déchets plastiques à Surabaya, deuxième plus grande ville d'Indonésie). Le changement

climatique est d'autant plus inquiétant pour les acteurs de la zone qu'ils en seront particulièrement victimes, remettant en cause le modèle même de leur croissance économique.

L'Asie du Sud-Est permet donc d'aborder de multiples aspects de la géographie et de varier les échelles d'analyse.

#### **Une géographie du lointain invitant au décentrement dans les programmes scolaires**

L'Asie du Sud-Est est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la formation de futurs enseignant.e.s sur cette géographie du lointain invitant au décentrement.

Cette région peut fournir des cas d'étude originaux au collège, non seulement en sixième sur l'habiter, mais aussi en cinquième (questions du partage des richesses en contexte de croissance démographique, de la gestion des ressources et des risques) et en quatrième, sur les thèmes de l'urbanisation, des migrations et de la mondialisation.

Au lycée, elle peut alimenter des exemples et des cas d'étude pour faire comprendre aux élèves les trois processus structurant les programmes : transition, recomposition et mondialisation. Elle est en effet une région particulièrement affectée par la croissance démographique et urbaine, et les conséquences qui en résultent : migrations, vieillissement et creusement des inégalités. La gestion des ressources comme des risques devient alors cruciale, pouvant être étudiée en seconde, tandis que les enjeux de la métropolisation et de la littoralisation pourront être abordés en classe de première pour approcher la mondialisation (les nouveaux programmes de terminale ne sont pas publiés à cette date).

#### **- Les espaces ruraux en France**

##### **Une question peu traitée dans les concours et souvent méconnue des candidats**

Quelques années après « la France en villes », la nouvelle question de géographie de la France aborde un thème et un type d'espace nouveaux : le rural. Même si la séparation rural/urbain est discutée et si « la France en villes » traitait de hiérarchie urbaine, de petites villes et de bourgs en milieu rural, de processus de rurbanisation et de périurbanisation, la ruralité caractérise un type d'espace à part entière. De même, « la France des marges » s'intéressait déjà à ces espaces ruraux, mais ne s'y limitait pas, loin s'en faut. Avec l'objectif de diversifier les angles d'attaque des candidats sur la géographie de la France, cette question leur propose d'élargir leur regard sur le rural. En effet, depuis la question « Crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux dans le monde » (1997-1998) et, dans une moindre mesure, « Nourrir les hommes » (2009-2011), les concours de l'enseignement ne se sont pas intéressés au rural en tant que tel, alors même que nombre de géographes questionnaient la ruralité, son caractère largement hybride et multifonctionnel en France, entre autres.

Les travaux des ruralistes français, des spécialistes de l'aménagement ou des acteurs des politiques de protection peuvent nourrir abondamment la réflexion sur cette question qui offre également la possibilité de modifier nombre de représentations, les candidats ayant parfois une vision bucolique et idéalisée ou, *a contrario*, misérabiliste des espaces ruraux français d'aujourd'hui : ceux-ci ne sauraient être ramenés devant les élèves à une vision des années 1980.

##### **Un renouvellement scientifique et épistémologique de l'approche du rural**

Depuis les années 1980 et « la France du vide », puis « la crise rurale » dépeintes par Roger Béteille, les travaux du sociologue Bernard Kayser sur la « renaissance rurale » et ceux de Jean-Paul Charvet sur l'agriculture ont contribué à renouveler un champ scientifique en partie délaissé par les géographes. Les analyses sur la reconfiguration du rural conduites depuis une dizaine d'années par Françoise Plet ou Laurent Rieutort soulignent notamment ce renouvellement disciplinaire. Des thèses récentes (par exemple, celle de Pierre Pistre) ont montré le dynamisme de ces espaces, loin des clichés et des formules rapides sur le « tous urbains ». Car si les modes de vie en France se sont clairement urbanisés, si l'extension des aires urbaines est flagrante (85 % de la population française y réside), le rural ne peut être ramené à quantité négligeable et à une annexe productive ou résidentielle de la ville selon la catégorisation de l'économiste Laurent Davezies. C'est donc aussi à l'aune de leur capacité à interroger les



interactions fines qui se produisent entre l'urbain et le rural que les candidats seront évalués. Les espaces périurbains, comme forme d'entre-deux ou de « tiers espace » selon l'expression de Martin Vanier, constituent des espaces aux limites de la question que les candidats devront interroger.

La distance critique des candidats est attendue également sur les seuils entre ces deux catégories spatiales que sont l'urbain et le rural, en allant au-delà des statistiques officielles. La question permettra d'interroger les critères de définition des espaces ruraux dans le contexte national. Si l'espace à dominante rurale de l'INSEE représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine, le rural ne compte que 14 à 20 millions d'habitants en fonction des contours retenus.

#### **Le rural au cœur des débats d'aménagement**

En outre, cette nouvelle question permettra d'aborder les enjeux d'aménagement et de durabilité, traités par exemple par l'ancienne DATAR, devenue CGET, dans le cadre de l'exercice de prospective *Territoires 2040* (au sein de plusieurs des groupes d'experts, par exemple le « groupe 7 » : *Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité*). Plus récemment, les trois comités interministériels sur la ruralité (Laon, Vesoul, Privas, 2015-2016), regroupés derrière le slogan « Nos ruralités, une chance pour la France », ont montré que la puissance publique n'avait pas totalement mis de côté son engagement dans les espaces ruraux, qui a fait les heures de gloire de l'aménagement du territoire, jusqu'à la création des « Zones de Revitalisation Rurale » (ZRR, 1995) et la loi sur le développement des territoires ruraux (2005). Les aides sont plus rares, l'engagement de l'État est plus limité, mais les mesures en faveur des maisons de services au public, des maisons de santé pluri-professionnelles ou encore la lutte contre le désert numérique par le biais du programme « zones blanches » sont autant d'illustrations de l'action publique visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) – Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) avec son axe de soutien aux projets pilotes en zone rurale intitulé *Leader* – et les orientations à l'échelle communautaire soulignent d'ailleurs que ces préoccupations ne se limitent pas au périmètre de l'hexagone.

Les actions menées aux échelons régionaux et locaux en faveur du développement économique et de la mise en valeur des diverses formes de patrimoines offrent également matière à questionner les stratégies actuelles.

Ces enjeux d'aménagement sont d'autant plus prégnants que les espaces ruraux, largement minoritaires démographiquement, sont dominants par leur étendue et posent la question des usages et des pratiques dont ils sont l'objet par la société française. La multiplication des tensions et conflits d'aménagement et d'environnement, popularisés par l'acronyme ZAD (Zone à Défendre : Notre-Dame-des-Landes, *Center Parcs* de Roybon, projet d'enfouissement de déchets nucléaires du plateau de Bure, etc.), souligne à quel point cet attachement à la ruralité et les questionnements sur sa finalité sont sous-jacents actuellement.

Les candidats auront à cœur d'accorder une place toute particulière dans leur préparation aux territoires d'outre-mer : derrière des valeurs moyennes (25 % de leurs habitants et 96 % de leur superficie sont ruraux, DATAR, 2012), les gradients et les formes de ruralité sont très divers et très contrastés, et une analyse fine de cette pluralité devra être conduite.

Les fonctions productives, qu'il s'agisse des permanences et des mutations de l'agriculture et de l'industrie ou de l'émergence de nouvelles formes d'activité dans le contexte de la mondialisation, sont également à prendre en compte. La place occupée par l'activité touristique dans nombre d'espaces ruraux (prépondérance des résidences secondaires, part de l'emploi, saisonnalité de l'économie) constitue aussi un changement majeur, qui ne saurait masquer une renaissance démographique quasi-généralisée, en raison du plus faible coût du foncier ou de leurs aménités environnementales, allant jusqu'à la gentrification rurale (travaux de Frédéric Richard) ou, à l'inverse, jusqu'à une certaine paupérisation (travaux d'Emmanuelle Bonerandi), le coût de la vie étant perçu comme moins élevé en leur sein par certains néo-arrivants. Il est donc également attendu des candidats une approche de géographie sociale. Les logiques de patrimonialisation et de protection à l'œuvre dans les espaces ruraux français soulèvent aussi la question d'un équilibre entre conservation et développement économique qui interpelle les décideurs et les citoyens dans leurs actions quotidiennes. La dimension culturelle de la ruralité ne doit pas non plus être laissée de côté, avec les formes d'attachement aux lieux et aux territoires et le recours au registre de l'identité, qu'il

s'agisse des terroirs, notamment vinicoles, de la patrimonialisation, voire d'une certaine forme d'instrumentalisation touristique.

#### **Un contenu touchant à des questions d'actualité**

Si l'année 2017 a été riche en débats de société qui ont largement concerné le secteur agricole (conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux domestiques ; utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture et tentative de les interdire à l'échelon européen, restée vaine), les espaces ruraux sont tout autant au centre des initiatives sur la transition énergétique, de la place de l'éolien jusqu'aux parcs photovoltaïques en passant par l'utilisation de la biomasse. Dans les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) ou par les initiatives citoyennes (25 centrales photovoltaïques villageoises à ce jour), les acteurs des espaces ruraux sont aussi forces de propositions et de changements.

Autre question largement évoquée dernièrement, la désertification médicale (qui ne touche certes pas que les espaces ruraux) est aussi un enjeu du quotidien et mobilisera de la part des candidats une vraie réflexion en géographie de la santé, en matière d'inégalités de l'accès aux soins, de différentiels dans le suivi médical, des fermetures de maternité aux écarts de l'espérance de vie à la naissance. Ce type de débat concerne également la géographie scolaire, avec la fermeture des écoles ou des classes, les regroupements pédagogiques intercommunaux, les réseaux d'établissements, les conventions ruralité. Implicitement, la justice spatiale et le maintien des services aux publics, mais aussi du tissu commercial qui irrigue le rural français, sont au cœur de la question. C'est donc à l'équité des citoyens face aux services et aux moyens mis à leur disposition que devront réfléchir les futurs enseignants.

Aux échelons national et local, les orientations vers la densification voulues par les documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUi, SCOT) visant à lutter contre l'étalement urbain (mitage, consommation d'espaces agricoles ou dits « naturels », surcoût pour la collectivité en terme d'équipement en réseaux) éclairent une nouvelle approche du rural qui n'est plus simple réceptacle et cadre de vie, mais aussi espace de travail pour l'agriculture et espace de mobilité rationnelle dans des logiques pendulaires.

Enfin, la France rurale est maillée par un cadre institutionnel mouvant et en forte recomposition : l'essor de l'intercommunalité, la clarification des compétences voulue par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE, acte III de la réforme territoriale, août 2015), la loi du 16 mars 2015 « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » qui a permis des évolutions sans précédent du maillage local (1 090 communes regroupées en 317 communes nouvelles en 2015 ; 670 communes regroupées en 200 communes nouvelles en 2016) constituent des exemples récents, parmi d'autres, de ces évolutions significatives.

#### **Une place non négligeable dans les programmes du secondaire**

La question des espaces ruraux est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui suppose que les futurs enseignants soient au courant des réalités du monde rural de manière générale pour les programmes de 6<sup>e</sup> (habiter les espaces de faible densité), 5<sup>e</sup> (des ressources limitées, à gérer et à renouveler), de 4<sup>e</sup> et de 2<sup>de</sup> (gérer les ressources terrestres), mais aussi de manière plus spécifique lorsque la France est au cœur des programmes : en 3<sup>e</sup> (les espaces de faible densité et leurs atouts) et en 1<sup>ère</sup>, notamment.

C'est donc à une étude multiscalaire du monde rural, de sa forte diversité, de ses dynamiques, de ses représentations et de son articulation avec le reste de l'espace national, européen voire mondial, que la question invite, en s'appuyant sur les évolutions de la recherche afin de faire ressortir les permanences et les mutations des espaces ruraux. C'est dans cette logique que les candidats pourront offrir une lecture scientifique, étayée et nuancée des espaces ruraux.

#### Histoire moderne

##### - **État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780)**

Le programme d'histoire moderne pour l'agrégation 2019-2020 invite les candidats à réfléchir à une question d'histoire politique large dans le contexte de la seconde modernité, au sein des monarchies françaises et britannique et dans leurs colonies américaines. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la France et les Îles britanniques (Angleterre, Pays de Galles, Écosse et Irlande) voient émerger une nouvelle réflexion sur la nature, les moyens et les limites de l'autorité politique. En effet, les deux monarchies sont frappées par des épisodes de troubles et de contestations politiques au milieu du siècle qui soulèvent la question de la nature du pouvoir royal. C'est bien une réflexion sur la définition de l'État et les formes de son gouvernement qui s'ouvre alors et se prolonge tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, selon des modalités différentes en fonction des cas considérés. Cette dynamique est au cœur de la question puisqu'il s'agit de comprendre comment le pouvoir était conçu et exercé dans les deux monarchies et dans leurs colonies jusqu'aux années 1780. Ce travail sur l'exercice du pouvoir et le pouvoir en exercice (gouverner et administrer) passe par l'étude des idées politiques – dominantes ou alternatives – et de leurs incarnations dans les formes de gouvernements, dans les structures de la vie politique à l'échelle nationale, mais aussi dans les provinces et dans les colonies. Il conviendra également d'étudier les rapports de pouvoir entre gouvernés et gouvernants, les pratiques transactionnelles dans leurs différentes formes et l'expression des contestations politiques. Ainsi l'exercice du pouvoir doit être envisagé non seulement dans une acception administrative, mais également dans une dimension dynamique intégrant les mutations des pratiques de l'autorité et les aspirations aux réformes.

La réflexion sur l'État et le pouvoir des années 1640 aux années 1780 doit aussi prendre en compte la prégnance de la guerre qui impose le poids de l'outil militaire terrestre et naval, et nécessite une capacité à mobiliser les ressources disponibles de part et d'autre de l'Atlantique, notamment dans le processus de colonisation. La guerre demeure un élément essentiel d'affirmation de la puissance des États, sur terre comme sur mer, en Europe comme dans le reste du monde. Le rapport du roi et de l'État à la guerre est un des facteurs constitutifs de l'autorité politique, tant en France que dans les îles britanniques, à la fois fondement de légitimité et cause de contestation. La guerre est aussi un élément rhétorique de propagande à l'intérieur comme à l'extérieur : l'activité diplomatique et le recours aux arguments du droit des gens pourront être envisagés dans cette perspective d'affirmation extérieure du pouvoir. Ainsi, la guerre peut être considérée comme un instrument de pouvoir interne, et comme un facteur décisif dans la construction administrative des États. Cependant, le rapport de la figure royale à la guerre et le discours sur la guerre évoluent entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et les années 1780. Progressivement, le champ du politique ne cesse de s'élargir sur la base du renforcement d'une administration de plus en plus savante des territoires et des populations, tant en métropole que dans les colonies. Les territoires américains des Couronnes de France et de Grande-Bretagne sont également le théâtre d'une organisation progressive du pouvoir à travers la mise en place de cadres administratifs : leurs pratiques et leurs rapports avec l'autorité métropolitaine devront être envisagés pour saisir l'émergence d'identités politiques propres, de formes de résistance et de revendications dont l'expression peut être violente. Enfin, il faut également étudier la circulation des idées et des pratiques politiques au sein des métropoles, comme leur réception et leur adaptation dans les colonies.

Au cours de la période envisagée, les raisons d'être du pouvoir politique sont l'objet d'un débat renouvelé dont les grands enjeux devront être connus, tout comme les formes d'expression d'opinions divergentes, de revendications et de contestations politiques ou encore de révoltes. Il faudra se pencher sur leur nature et leur portée dans les discours et les pratiques d'opposition aux pouvoirs dans la durée. Ces différents types d'interactions concernent des domaines variés, tels que l'économie politique ou encore le rapport à la pluralité et à la diversité des individus. Le programme intègre également la dimension religieuse des questions politiques et le lien existentiel entre l'État et la religion – affirmation de la religion dominante du royaume et ses contestations – qui sont structurantes tant en France que dans les îles britanniques. De même, le programme ne néglige pas les apports de l'histoire du genre à l'historiographie politique, comme à la compréhension des pouvoirs, de l'autorité et de leur mise en œuvre ou de leur contestation.

## Concours externe de l'agrégation du second degré

### Section géographique

#### Programme de la session 2020

---

Le programme s'achève dans les années 1780 : s'il comprend les événements relatifs à la guerre d'Indépendance américaine, il s'arrête avant la Révolution française. Appuyé sur une bibliographie en constant renouvellement, ce programme entend étudier les questions politiques de manière large, non seulement en intégrant les espaces coloniaux américains mais aussi les nouvelles problématiques afférentes à l'État et à la réflexion menée sur les pratiques politiques. Il s'agit, en somme, de souligner la dimension dynamique de l'histoire politique replacée dans le contexte intellectuel, culturel, religieux, social et économique de la seconde modernité.

Ainsi conçu, ce programme s'insère dans la formation des candidats aux concours de l'enseignement en leur permettant d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs pans importants des programmes d'histoire du second degré. L'histoire politique figure, en effet, en bonne place dans les enseignements du collège (classe de Quatrième) comme du lycée (classe de Seconde), notamment pour la période moderne avec l'étude du règne de Louis XIV, des révolutions d'Angleterre, des questions coloniales, de la nature et de l'impact politique des idées des Lumières en Europe et en Amérique. L'attention portée à la guerre (laquelle occupe une place prépondérante dans les programmes d'histoire des classes de Première et de Terminale) permettra d'enrichir la réflexion des futurs enseignants sur ses enjeux politiques.

### Histoire contemporaine

#### - **Culture, médias, pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale, 1945-1991**

La question porte sur les relations qu'entretiennent la culture dans sa diversité, les médias et les formes de pouvoir aux États-Unis et en Europe occidentale entre la défaite de l'Allemagne nazie et la dislocation de l'URSS. Elle invite à considérer les supports ou vecteurs, les contenus et les acteurs de la culture et des médias en lien avec l'ensemble des pouvoirs (politiques, économiques, spirituels, etc.). Elle propose de réfléchir aux permanences et aux transformations de la culture et de la vie publique au prisme des échanges culturels de part et d'autre de l'Atlantique en posant la question de la domination américaine, réelle ou imaginée, dans le cadre de la mise en place de la mondialisation.

Le cadre chronologique correspond au second XX<sup>e</sup> siècle. La période s'ouvre avec la défaite de l'Allemagne nazie et, avec l'arrivée des Américains, la diffusion de la culture américaine en Europe occidentale à partir du milieu des années 1940. Au début de cette séquence, les États-Unis et leurs alliés ont libéré une partie de l'Europe occidentale avec le désir non seulement de voir se mettre en place des institutions démocratiques mais aussi d'orienter les cultures occidentales, les pratiques politiques, les opinions publiques et les institutions qui en sont les traductions dans un sens interdisant le retour de régimes autoritaires (en particulier en République fédérale d'Allemagne). En libérant l'Europe, les soldats américains exportent la culture des États-Unis : ils popularisent le jazz, les jeans, le Coca-Cola, les sports américains, comme autant de produits ou de pratiques symbolisant la jeunesse et l'*American way of life*. C'est aussi, dans toute l'Europe, une période de redémarrage et d'effervescence de la vie culturelle, de bouillonnement artistique, de mise en place de politiques publiques visant à démocratiser la culture (décentralisation théâtrale en France, *Arts Council* en Grande-Bretagne) et de médiatisation des sports. C'est enfin le début de la guerre froide, suivi rapidement de la coupure en deux du continent européen. Les pays situés à l'est du rideau de fer ne font pas partie du sujet mais on devra connaître avec précision la trame événementielle et les étapes de la guerre froide, afin de comprendre leur impact sur la vie culturelle. On devra prendre en compte certaines influences croisées (le phénomène Soljenitsyne dans l'émergence d'une pensée antitotalitaire en Europe occidentale, par exemple). Le concept « d'Occident » se renforce par opposition au monde soviétique : si l'histoire de chacun des pays du « bloc de l'Est » n'entre pas dans le sujet, la perception et la réception de leurs expressions culturelles « à l'Ouest » en font pleinement partie. Le *terminus ad quem* se situe au tout début des années 1990, moment où s'achève la guerre froide (chute du mur de Berlin en 1989 et dislocation de l'URSS en 1991) et où Internet s'ouvre au grand public. Au-delà de cette période, le cadre idéologique et politique qui formait l'arrière-plan des rapports culturels entre les États-Unis et l'Europe se transforme.

## Concours externe de l'agrégation du second degré

### Section géographique

#### Programme de la session 2020

---

Le cadre géographique du sujet comprend les États-Unis et l'Europe occidentale, principalement la France, la République fédérale d'Allemagne (le cas particulier de Berlin inclus), l'Italie et le Royaume-Uni. On pourra y ajouter d'autres pays européens (pays scandinaves, pays du Benelux, Espagne, République d'Irlande, Suisse) dans la mesure où ils appartiennent à l'espace culturel occidental et entretiennent des liens avec les cinq pays cités dans la perspective de la question. La Suisse, par exemple, abrite des institutions culturelles majeures d'envergure européenne, voire mondiale qui doivent être prises en compte. De façon générale, les candidats devront savoir articuler plusieurs échelles (du local à l'international) et saisir les phénomènes de circulation entre les espaces politiques autant que ceux ancrés dans chacun d'entre eux.

La question permet d'aborder plusieurs dimensions de la culture, considérées sous forme de couples antinomiques, qui permettent d'identifier des dynamiques multiples entre culture populaire, culture savante, culture de masse, culture médiatique et politiques culturelles. Les cultures populaires traditionnelles (ouvrière, paysanne, religieuse...) évoluent sous la pression de la culture de masse et notamment de la culture médiatique ; celle-ci suscite les critiques des tenants de la culture classique qui y voient un appauvrissement irrémédiable. La pop culture, les contre-cultures, les subcultures minoritaires, en lien avec les mouvements de contestation politique du « système » dans les années 1960-1970, se fraient un chemin vers la légitimité culturelle en renouvelant les arts plastiques et la musique, dans les formes comme dans les thèmes.

Dans le domaine des arts (littérature, théâtre, musique, cinéma, arts plastiques, photographie, architecture, bande dessinée), la période est marquée, en ses débuts, par la vitalité de nouveaux mouvements de création. Le prestige de la *Beat Generation* est grand en Europe, même si les esthétiques du Nouveau Roman et, au cinéma, de la Nouvelle Vague traversent, une fois n'est pas coutume, l'Atlantique d'est en ouest. *Jazz, rock, punk, pop, world music*, chanson à texte et chanson engagée, festivals de musique ont fait l'objet de nombreux travaux. Sous l'influence du structuralisme et du post-modernisme, la pensée esthétique se renouvelle profondément. Il en va de même pour les différentes écoles et les grandes figures des arts plastiques, comme pour la rivalité entre Paris et New York quant à la domination sur les arts, troublée par la montée en puissance de la République fédérale d'Allemagne (première Documenta à Kassel en 1955) et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni.

Les rapports entre l'histoire culturelle et les évolutions économiques de la période sont également à souligner : enjeux et dispositifs des politiques publiques de l'après-guerre visant une démocratisation de la culture, effets de la crise des années 1970-1980 sur ces politiques, sur la définition des formes de culture légitime et les politiques de patrimonialisation. Les structures du marché de l'art et l'économie des médias font partie intégrante du sujet.

La presse et, plus généralement, les médias et les industries culturelles (édition, industrie musicale, cinéma, radio, télévision, jeux vidéo) seront étudiés dans leur organisation, leur évolution, leur rapport aux institutions démocratiques et aux instances de régulation, leurs liens avec les diverses formes d'organisation politique mais également à travers leur influence sur l'évolution sociale et culturelle dans son ensemble. La réflexion critique sur les médias fera nécessairement partie de la bibliographie, de même que les travaux sur la publicité, la communication politique et les sondages d'opinion.

Il en va de même de l'histoire intellectuelle et des intellectuels. Il s'agira d'étudier non seulement les grandes figures et les courants de pensée qui dominent l'époque considérée, mais aussi la montée en puissance des professions intellectuelles, la massification de l'enseignement secondaire, puis supérieur, le dynamisme des sciences sociales et humaines. L'influence de ces phénomènes sur l'évolution du débat politique ou sur des événements transnationaux tels que les mouvements de contestation de 1968 est au cœur du sujet. En revanche, l'histoire des sciences et des techniques ou l'histoire de l'éducation ne seront mobilisées qu'en fonction de ce qui précède.

On s'attachera à considérer les évolutions globales des sociétés occidentales et leurs rapports au politique à l'aune des transformations culturelles, médiatiques et politiques. L'hypothèse d'une « crise de civilisation » diagnostiquée par beaucoup d'intellectuels tout au long de la période doit être interrogée. L'évolution des mœurs, le renouvellement des formes esthétiques, la valorisation de l'écrivain et de l'artiste engagés – dans le cadre des décolonisations, par exemple –, les revendications des minorités multiplient les occasions de conflit autour des valeurs dominantes. Le jeu entre censure et transgression, la contestation des pouvoirs et les échappées utopiques caractérisent tous les pays de l'aire occidentale dont les systèmes de contrôle culturel seront étudiés. Les Églises participent également au débat sur les grandes valeurs des

pays occidentaux, et sont, à ce titre, des acteurs de la culture et de la dynamique politique, aux États-Unis comme en Europe occidentale, mais l'histoire religieuse en tant que telle n'est pas incluse dans le sujet. Les politiques culturelles publiques mises en place dans les pays occidentaux, tout particulièrement en Europe, au lendemain de la guerre, seront étudiées dans la diversité des modèles nationaux d'organisation, des moyens mobilisés, des missions assignées aux divers organismes qui en sont chargés. Les interactions entre ces politiques culturelles et la vie culturelle dans son ensemble mais aussi entre les pouvoirs publics (au niveau national, régional et local) et les acteurs privés (associations, mouvements d'éducation populaire, fondations philanthropiques, etc.) ont fait l'objet de nombreux travaux depuis une trentaine d'années dans la plupart des pays considérés. La dimension mémorielle et symbolique de ces politiques culturelles ne sera pas oubliée.

Ces politiques ont aussi été mobilisées dans les rapports qu'entretiennent les États entre eux. La diplomatie culturelle et ce qui sera nommé, à partir des années 1990, le *softpower* doivent donc être pris en considération, de l'utilisation du jazz et de l'expressionnisme abstrait par les États-Unis au moment de la guerre froide jusqu'à la contestation de la domination culturelle américaine au cours des années 1980. Les enceintes du débat culturel et médiatique international (Unesco, Conseil de l'Europe, conférences internationales) font donc partie du sujet.

Les sources permettant d'étudier l'histoire culturelle des pays occidentaux dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont pléthoriques : rapports officiels et littérature « grise » des pouvoirs publics et des organisations internationales, œuvres produites par les artistes et intellectuels dans tous les domaines d'expression, articles et dessins de presse, émissions de télévision et de radio, entre autres documents possibles, seront mobilisés ; ils devront être étudiés dans une perspective historique.

Réfléchir sur l'histoire culturelle, médiatique et politique des États-Unis et de l'Europe occidentale de 1945 à 1991 permettra aux futurs enseignants d'approfondir leur connaissance de ce passé récent, toujours à l'œuvre dans notre actualité. Au-delà de la conjoncture particulière liée au cinquantième anniversaire de Mai 68, c'est l'histoire des mutations des représentations occidentales au cours du second XX<sup>e</sup> siècle que cette question invite à relire à la lumière de nombreux travaux récents. Elle pourra nourrir utilement des enseignements sur les implications et manifestations culturelles de la guerre froide, sur la place de l'Europe et des États-Unis dans le monde ou sur les évolutions de la société française depuis la Seconde Guerre mondiale et, plus largement, servira à mettre en œuvre une documentation contemporaine riche et essentielle dans l'enseignement de l'histoire.